

gens ; faites promptement cette copie et envoyez-la moi au plus tôt avec les deux originaux cotés B que vous trouverez dans ce paquet.

« Du Four vous portera par mon ordre les 454^l, 7^s, 4^d que je dois pour le prix des livres que vous m'avez achetés en Italie et vous prie de garder cette somme pour la remettre à Anisson avec celle que je vous ferai toucher incessamment pour acquitter ce que le roi lui doit.

« Est-il vrai que le roi a permis à votre Père général de remettre dans les charges ceux qui en avaient été exclus par ordre de Sa Majesté ? (11). »

JACQUES ANISSON A DOM JEAN MABILLON.

« A Lyon, le 12 décembre 1686.

« Mon Révérend Père,

« Quoique d'abord il m'eut paru que la caisse que vous m'avez adressée pour Parme eusse dû être mise en deux pour être trop pesante, je me suis pourtant accommodé avec un muletier qui l'a chargée seule sur un mulet, après avoir mis les livres dans une autre caisse plus commode, car l'autre, outre qu'elle était toute brisée, n'aurait pas pu servir par sa forme. J'ai fait réparer quelques volumes du Saint-Augustin qui avaient souffert. Si Votre Révérence à

(11) Fonds Franc. 17680.

Le supérieur général de Saint-Maur était Dom Benoît Brachet, (1608-1687). Il avait été élu le 27 mai 1684, au chapitre de Saint-Benoît-sur-Loire.